



Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

Plan d'action 2008-2009

- Répondre aux demandes ponctuelles des citoyens et citoyennes concernant des questions ou des problèmes d'ordre environnemental auxquels ils font face et orienter leurs démarches si nécessaire.
- Assurer le service aux membres :
 - concerter et appuyer l'action des organisations et individus membres au niveau régional;
 - véhiculer les demandes et les préoccupations des membres au niveau national.
- Promouvoir l'interaction entre les membres, la visibilité et l'image du CREL en révisant et en développant les divers outils de communication électroniques et autres.
- Développer et collaborer au développement d'activités de promotion et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable en participant notamment aux activités à caractère environnemental des organismes membres.
- Mobiliser le milieu environnemental régional et les citoyens de Lanaudière pour la fermeture progressive des lieux d'enfouissement.
- Favoriser et développer des activités en partenariat avec les milieux communautaire et social de la région.
- Identifier les problématiques environnementales propres à notre région par la mise en oeuvre d'une veille stratégique sur le secteur de l'environnement afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements dans divers domaines tels que la gestion des matières résiduelles, la qualité de l'air, les changements climatiques, la protection des milieux humides, des rives et plaines inondables, etc.
- Inciter les acteurs régionaux à intégrer la protection de l'environnement et le développement durable dans leurs programmes, leurs politiques et leurs plans d'actions.
- Assurer la représentation du CREL auprès des organismes suivants :
 - Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
 - Conférence régionale des élus(es) Lanaudière (CRÉ);
 - Comité ZIP des Seigneuries;
 - Table des partenaires du développement social de Lanaudière;
 - Solidarité Lanaudière;
 - Bureau des gouverneurs de la Fondation communautaire de Lanaudière;
 - Commission régionale des ressources naturelles et du territoire.
- Assurer la présence du CREL sur divers comités de suivi et de concertation, notamment :
 - Table de concertation COSE - Ciment Saint-Laurent
 - Table de concertation COSE – Graymont Joliette

- Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Thomas
 - Comité « commercial et industriel » du projet de bassin versant du Ruisseau Vacher
 - Comité de travail sur les cyanobactéries au lac Maskinongé
 - Comité d'étude sur la gestion des déchets de la MRC de D'Au-tray
 - Table de gestion intégrée des ressources (GIR) de Lanaudière
 - Commission sociale de la CRÉ Lanaudière
 - Commission économique de la CRÉ Lanaudière
 - Table d'harmonisation du parc national du Mont-Tremblant
- Continuer d'œuvrer au sein du comité exécutif et du comité sur la gestion des matières résiduelles du RNCREQ
 - Répondre aux demandes d'avis des divers organismes gouvernementaux ou paragonnementaux. En tant que membre du conseil d'administration de la CRÉ Lanaudière, poursuivre la fonction de conseil auprès de cet organisme dans les questions environnementales et dans la promotion du développement durable.
 - Assurer l'exécution de l'entente de service contractuelle avec la MRC de Montcalm concernant la gestion des résidus domestiques dangereux
 - Faire la mise à jour périodique du site web de l'organisme
 - Expérimenter la faisabilité d'une chronique régulière sur l'environnement en collaboration avec les médias locaux dans le cadre d'une « collaboration spéciale »
 - Mettre sur pied un comité de travail visant l'implication de jeunes dans les activités du CREL
 - Poursuivre le mandat de promotion dans Lanaudière du recyclage dans le secteur des ICI (industries, commerces et institutions) et de promotion de l'attestation « ICI On Recycle! »
 - Effectuer la préparation, la présentation pour financement de projets environnementaux, notamment de projets dont les objectifs sont en accord avec ceux du Plan quinquennal de développement 2007-2012 de la CRÉ Lanaudière en ce qui concerne l'environnement et, le cas échéant, les administrer dans leurs phases de réalisation.
 - Agir afin de proposer des améliorations à la qualité et à l'offre du service de transport en commun, particulièrement pour les déplacements entre Montréal et Lanaudière aux heures de pointe.
 - Susciter et soutenir l'action citoyenne pour la conservation des milieux humides, notamment la conservation des tourbières de Terrebonne.

Source: Gilles Côté, directeur général – 29 mai 2008